

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230210-009

	Service	Finances	
	Matière	7.3.2	Finances locales – Emprunts – Ligne de Trésorerie
Objet	Refinancement de quatre emprunts sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement		
Attributaire	CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant l'opportunité de réaménager certains emprunts indexés sur le livret A en raison, et d'en faire baisser la marge ;

Décide,

Article 1 : De réaménager les emprunts n° 8010443, 8274132, 4228147 sur le budget de l'assainissement et 8274123 sans modifier leur durée résiduelle.

Article 2 : Les caractéristiques de ce réaménagement sont les suivantes :

PRÊT N° 8010443 sur le budget annexe de l'assainissement :

- . Réaménagement au 25/12/2022
- . Date de première échéance réaménagée : 25/03/2023
- . Capital restant dû à date d'effet de l'avenant : 276.500,00 euros
- . Durée résiduelle : 84 mois
- . Index : Livret A
- . Valeur de l'index au 30/01/2023 : 2%
- . Nouvelle marge : 0,60 %
- . Frais d'avenant : 277 euros

PRÊT N° 8274132 sur le budget annexe de l'assainissement :

- . Réaménagement au 25/01/2023
- . Date de première échéance réaménagée : 25/04/2023
- . Capital restant dû à date d'effet de l'avenant : 304.540,13 euros
- . Durée résiduelle : 102 mois
- . Index : Livret A
- . Valeur de l'index au 30/01/2023 : 2%
- . Nouvelle marge : 0,60 %
- . Frais d'avenant : 305 euros

PRÊT N° 4228147 sur le budget annexe de l'assainissement :

- . Réaménagement au 31/12/2022
- . Date de première échéance réaménagée : 31/03/2023
- . Capital restant dû à date d'effet de l'avenant : 2.031.410,08 euros
- . Durée résiduelle : 192 mois
- . Index : Livret A
- . Valeur de l'index au 30/01/2023 : 2%
- . Nouvelle marge : 0,60 %
- . Frais d'avenant : 2.031 euros

PRÊT N° 8274123 sur le budget annexe de l'eau :

- . Réaménagement au 25/01/2023
- . Date de première échéance réaménagée : 25/04/2023
- . Capital restant dû à date d'effet de l'avenant : 208.998,13 euros
- . Durée résiduelle : 102 mois
- . Index : Livret A
- . Valeur de l'index au 30/01/2023 : 2%
- . Nouvelle marge : 0,60 %
- . Frais d'avenant : 210 euros

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 10 février 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE